



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/860  
18 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 17 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe une lettre datée du 16 octobre 1996, qui vous est adressée par M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, concernant le fait que les forces armées turques continuent de violer le territoire de la République d'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, la lettre du Premier Ministre, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

Annexe

LETTRE DATÉE DU 16 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE MINISTRE IRAQUIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

J'ai l'honneur, me référant à la lettre que je vous ai adressée le 15 septembre 1996, dans laquelle je vous informais que les forces armées turques continuaient de violer l'espace iraquien, de vous informer qu'elles continuent leurs opérations militaires à l'intérieur du territoire iraquien sous divers prétextes, comme précisé ci-après :

1. Le 16 juillet 1996, l'artillerie turque a bombardé la région de Sanat, à 2 kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien.
2. Le 18 septembre 1996, de 12 h 50 à 13 h 14, deux sorties d'avions de combat turcs ont été observées dans l'espace aérien iraquien, au-dessus des régions d'Amadiya et d'Aqra.
3. Le 19 septembre 1996, de 12 h 25 à 13 h 25, quatre sorties d'avions de combat turcs ont été observées dans l'espace aérien iraquien, au-dessus d'Amadiya et de Zakho.
4. Le 20 septembre 1996, de 14 h 35 à 14 h 54, deux sorties d'avions de combat turcs ont été observées dans l'espace aérien iraquien, au-dessus d'Amadiya et de Zakho.
5. Le 26 septembre 1996, de 12 h 26 à 13 h 3, deux sorties d'un avion de combat turc ont été observées dans la région nord de l'espace aérien iraquien, au-dessus d'Amadiya.
6. Le 29 septembre 1996, de 10 h 55 à 11 h 2, quatre sorties d'avions de combat turcs ont été observées dans la région nord de l'espace aérien iraquien, au-dessus de Zakho et Amadiya.
7. Le 6 octobre 1996, de 10 h 25 à 10 h 31, quatre sorties d'avions de combat turcs ont été observées dans le nord de l'espace aérien iraquien, au-dessus de Bibou et Zakho.
8. Le 7 octobre 1996, de 11 h 20 à 12 h 13, deux sorties d'avions de combat turcs ont été observées dans la région nord de l'espace aérien iraquien, au-dessus d'Amadiya.
9. Le 9 octobre 1996, de 10 h 35 à 10 h 38, deux sorties d'avions de combat turcs ont été observées dans la région nord de l'espace aérien iraquien, au-dessus de Zakho.
10. Le 10 octobre 1996, de 10 heures à 10 h 35, quatre sorties d'avions de combat turcs ont été observées dans la région nord de l'espace aérien iraquien, au-dessus de la région Zakho-Amadiya.

Le Gouvernement iraquien, tout en vous communiquant des détails sur ces violations commises par la Turquie, demande qu'il soit procédé d'urgence à une enquête complète sur les événements susmentionnés, car les pratiques des forces turques qui ont bombardé à maintes reprises les villes et villages iraqiens sur le territoire iraquien de façon illégitime constituent une violation flagrante de la souveraineté de l'Iraq et de son intégrité territoriale en contravention du principe de bon voisinage, de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international et de l'Accord frontalier iraquo-turc de 1926. En outre, ces pratiques contribuent à créer une situation tendue, non seulement en Iraq, mais aussi en Turquie et dans l'ensemble de la région, qui souffre fondamentalement de la situation anormale créée par les Américains et leurs alliés dans le nord de l'Iraq, en sus des problèmes humanitaires que subissent les citoyens iraqiens du fait des groupes illégitimes des forces armées turques et des opérations militaires qu'ils effectuent à l'intérieur du territoire iraquien.

Le Gouvernement iraquien a déjà averti à de nombreuses occasions la Turquie voisine des conséquences de la situation anormale dans le nord de l'Iraq, étant donné que le maintien de ce qu'il est convenu d'appeler "les forces de l'opération Poised Hammer" sur le territoire turc sous divers prétextes n'est qu'une couverture dont le but est de commettre des actes d'agression contre la République d'Iraq et de s'immiscer dans ses affaires intérieures.

Le Gouvernement iraquien, tout en affirmant son droit à demander compensation pour les dommages qui découlent de ces violations de son territoire par la Turquie, lance de nouveau un appel au Gouvernement turc afin qu'il réexamine sa politique qui consiste à permettre aux forces de l'opération "Poised Hammer" de mener depuis le territoire turc une agression contre l'Iraq et qu'il mette en place entre les deux pays voisins une coopération fondée sur le principe du bon voisinage et du respect mutuel de leur souveraineté.

Le Gouvernement iraquien demande à l'Organisation des Nations Unies d'assumer les responsabilités qui sont les siennes en vertu de la Charte et d'empêcher que continuent les menaces et l'agression auxquelles il est soumis en permanence.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre iraquien des affaires étrangères

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF

-----